RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 21 octobre 2026

portant nomination des membres de l'observatoire de la culture juste dans le domaine de la sécurité de l'aviation civile

NOR : TRAA2628299S
(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur général de l'aviation civile,

Vu le règlement (UE) n°376/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 concernant les comptes rendus, l'analyse et le suivi d'événements dans l'aviation civile, modifiant le règlement (UE) n°996/2010 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2003/42/CE du Parlement européen et du Conseil et les règlements de la Commission (CE) n°1321/2007 et (CE) n°1330/2007 ;

Vu la décision du 25 juillet 2025 relative à l'organisation et aux missions de l'observatoire de la culture juste dans le domaine de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5,

Décide :

Article 1er

En application de l'article 5 de la décision du 25 juillet 2025 susvisée, sont nommés en qualité de membre de l'observatoire de la culture juste :

1° Me Eric MAITREPIERRE, magistrat honoraire, avocat au barreau des Hauts-de-Seine, président ;

2° M. Alain BOUTEILLE, ancien responsable du système de gestion de la sécurité de la direction des services de la navigation aérienne ;

3° M. Pascal MIDY, commandant de bord, responsable sécurité opérationnelle et adjoint au responsable sécurité pour Airbus International ;

4° M. Remy JOUTY, ancien directeur du Bureau d'Enquêtes et d'Analyses pour la sécurité de l'aviation civile ;

5° M. Alain CORBEL, adjoint au directeur Sécurité des vols et Maitrise des risques et responsable Sureté de la compagnie HOP !.

Article 2

La décision du 1er avril 2026 portant nomination des membres de l'observatoire de la culture juste dans le domaine de la sécurité de l'aviation civile est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 21 octobre 2026

C. CHKIOUA